



C215001-Direction générale des services VGP-Economie territoriale

## DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

**N°dB.2022.164**

**Séance du 10 novembre 2022**

**Convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la French Tech Paris-Saclay pour l'évènement 'Mobility & Energy Day' le 14 avril 2022.**

Date de la convocation : 3 novembre 2022

Date d'affichage : 11 novembre 2022

Nombre de membres du Bureau : 18

Nombre de membres présents : 15

**PRESIDENT** : M. François DE MAZIERES

### **Sont présents :**

Mme Sonia BRAU, M. François DE MAZIERES, M. Stéphane GRASSET, M. Jacques ALEXIS, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Olivier LEBRUN, M. Marc TOURELLE, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard RIVAUD, M. Pascal THEVENOT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Patrice BERQUET, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-Philippe LUCE, M. Luc WATTELLE.

### **Absents excusés:**

Mme Vanessa AUROY, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Richard DELEPIERRE.

-----

### **LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,**

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-5 ;
- Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu les statuts de l'association French Tech Paris-Saclay ;
- Vu la décision n°dB.2021.037 du Bureau communautaire de Versailles Grand Parc du 15 avril 2021, portant sur l'adoption de la convention de partenariat entre la communauté d'agglomération et l'association French Tech Paris-Saclay ;
- Vu la délibération n° D.2020.02.4 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 15 février 2022, portant délégation de compétences au Président et au Bureau de la communauté d'agglomération pour la mandature 2020-2026 ;
- Vu le budget en cours au chapitre 65 : « autres charges de gestion », nature 6558 : « Autres contributions obligatoires », fonction 90 : « intervention économique », service C215001 : « développement économique » ;

-----

### **Contexte**

La participation à des événements permettant de valoriser et soutenir l'innovation sur le territoire de Versailles Grand Parc s'inscrit dans la stratégie de l'Agglomération menée au titre de sa compétence Développement économique.

La French Tech Paris-Saclay et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ont décidé d'organiser un événement annuel dédié à la valorisation des nouvelles mobilités et des énergies décarbonées à l'échelle du Pôle d'innovation Paris-Saclay : **Mobility & Energy Day**.

En réunissant les acteurs clés de la Recherche publique et privée, les grands groupes industriels et

les start-ups, la French Tech Paris-Saclay et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc donnent à voir leurs innovations, permettent de partager et croiser leurs expériences et leurs visions des enjeux dans la lutte contre le réchauffement climatique, la préservation du vivant et la qualité de l'air.

La convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre les parties sur l'organisation, la communication et la réalisation de l'événement **Mobility & Energy Day** du 14 avril 2022. Elle porte sur les actions de communication et promotion de l'évènement.

Elle encadre les engagements de la French Tech Paris-Saclay et les définit comme suit :

- mobiliser son réseau de start-ups, d'intervenants académiques et/ou d'experts industriels pour la programmation des contenus et apports scientifiques ;
- soutenir financièrement l'évènement à hauteur de 3 000 € (trois mille euros) ;
- assurer une campagne de sponsoring des partenaires industriels de 7 000 € (sept mille euros) ;
- associer le logo de la CA VGP dans la communication et l'ensemble des supports de communication de l'évènement, en qualité de partenaire de 1er niveau et notamment : site web, emailings de promotion de l'évènement et documents diffusés le jour de la manifestation ;
- relayer l'évènement et la programmation sur ses réseaux sociaux jusqu'au jour de l'évènement.

L'Agglomération quant à elle s'engage à :

- soutenir financièrement l'évènement à hauteur de 9.000 € (neuf mille euros) ;
- promouvoir l'évènement sur son site internet et e-newsletter au minimum 3 mois avant l'évènement ;
- mobiliser son réseau de start-ups, d'intervenants académiques et/ou d'experts industriels pour la programmation des contenus et apports scientifiques ;
- relayer l'évènement et la programmation sur ses réseaux sociaux jusqu'au jour de l'évènement.

En conséquence, la décision suivante est soumise à l'adoption du Bureau communautaire.

-----

#### DECIDE :

- 1) de conclure une convention de partenariat avec la French Tech Paris-Saclay dans le but de permettre la création et l'organisation de l'événement Mobility & Energy Day du 14 avril 2022, convention au titre de laquelle Versailles Grand Parc apportera une subvention exceptionnelle d'un montant de neuf mille euros (9 000 €) ;
- 2) d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat entre la French Tech Paris-Saclay et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et tout document s'y rapportant.

-----

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

Nombre de pouvoirs : 0

Le projet de décision mis au voix est adopté à l'unanimité absolue des suffrages exprimés .

*Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.*